



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 2 JUIN 2023
N°2023-36

Nombre de conseillers
Présents : 11
Absents : 4
Excusés avec pouvoir : 3
Votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le 2 juin, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Date de convocation
24/05/2023

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Marie Villecourt, Ophélie Janaudy et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Emmanuel Petat, Morgan Michalet, Denis Renault, Eric Elie, Romain Grillot.

Objet : Interconnexion
d'eau potable liaison
St Maurice de
Rémens - Leyment-
Retrait du projet

Absents excusés : Monique NOWACZYCK (a donné procuration à Denis Renault), Josiane Charmont (a donné procuration à Alain PEILLON) Brigitte Sève (a donné procuration à Cédric Butzer)
Absente : Cindy Rochereau
Secrétaire de séance : Emmanuel PETAT

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal précédent s'était engagé dans le projet de travaux d'une interconnexion du réseau d'eau potable - liaison de Saint Maurice de Rémens à Leyment. Il précise que, d'après la délibération 2022-36 du 20 mai 2022, le montant hors taxe des travaux s'élevaient à 528 000 €, et qu'une demande de subvention au titre de la DETR avait été sollicitée auprès du Conseil Départemental pour un montant de 178 000 HT. Un marché de maîtrise d'œuvre avait été signé avec la société Eau+01 en aout 2022.

Il explique qu'il a pris contact avec les différents élus et prestataires concernés par le projet pour s'informer sur sa pertinence. Il a également rencontré le directeur de la SOGEDO pour connaître les perspectives en eau de Leyment en cas de sécheresse et quelles seraient les conséquences si la Commune décidait de ne pas poursuivre le projet d'interconnexion. Il présente aux élus ses conclusions et leur indique que le réseau actuel en eau potable a besoin d'être mis en conformité sur sa longueur sous certaines voiries, que les relevés du niveau de la nappe souterraine montrent que cette dernière est tout à fait apte à alimenter en eau la Commune, que ce projet d'interconnexion est très coûteux par rapport aux besoins réels de Leyment. M. le Maire précise, qu'au vu des études, si une interconnexion devait avoir lieu, elle se ferait avec Rignieu le Désert plus proche de nous dont le réseau est alimenté indirectement par la nappe phréatique de Meximieux. Il propose aux élus de se retirer du projet. La société Eau+01 ayant déjà travaillé sur le marché, des honoraires seront à lui régler à hauteur de 6 342 €.

Le conseil municipal après avoir oui le Maire,

DECIDE de se retirer du projet d'interconnexion du réseau d'eau potable – liaison St Maurice de Rémens à Leyment.

DEMANDE au Maire d'informer la société EAU+01 de ce retrait et de lui régler la facture correspondant à ses prestations d'œuvre certificat n°1 soldant ainsi le marché passé antérieurement.

PRECISE que cette facture sera à régler à l'article 617 du budget eau assainissement.

Pour copie conforme,
Le Maire
Lionel KLINGLER



Accusé de réception en préfecture
001-210102133-20230602-2023_036-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2023

Accusé de réception en préfecture
001-210102133-20230602-2023_036-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2023